# Directives en vue de l'observation méthodique des élèves de l'école primaire.

**Numéro d'inventaire** : 1979.32061.4
**Type de document** : texte ou document administratif
**Éditeur** : Ministère des Sciences et des Arts, Secrétariat de l'Instruction publique (Bruxelles)
**Imprimeur** : Thone (Georges)
**Date de création** : 1925
**Description** : 1 brochure à couverture en papier gris.
**Mesures** : hauteur : 238 mm ; largeur : 159 mm
**Notes** : Belgique. Avec modèle de fiche scolaire.
**Mots-clés** : Systèmes éducatifs étrangers
**Filière** : École primaire élémentaire
**Niveau** : Élémentaire
**Autres descriptions** : Langue : Français
Nombre de pages : 12

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Secrétariat de l'Instruction publique.

# DIRECTIVES

EN VUE DE

# L'OBSERVATION MÉTHODIQUE

## DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

MUSÉE SCOLAIRE NATIONAL
Centre d'Orientation Professionnelle, Bruxelles

LIÉGE
Imprimerie Georges THONE, rue de la Commune, 13
1925

**Ministère des Sciences et des Arts**
Secrétariat de l'Instruction Publique.

# Directives en vue de l'observation méthodique des élèves à l'école primaire

Bruxelles, 15 janvier 1925.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

Aux termes de l'art. 26 de l'Arr. Royal du 16 octobre 1921, qui règle l'application de la loi sur les mieux doués, les demandes de bourses doivent être accompagnées de certificats délivrés par les chefs des divers établissements d'instruction, fréquentés au cours des trois dernières années.

Cette disposition a déjà fait l'objet de certaines instructions. Par ma circulaire du 3 août 1923, notamment, je proposais un modèle très précis d'état de renseignements à fournir par les chefs d'école, et le 31 juillet dernier, j'insistais encore sur l'importance de ces données : « Un élément essentiel pour asseoir l'appréciation des Comités de sélection, disais-je, c'est l'avis des maîtres. Mais pour que cette opinion ait du poids, il faut qu'elle résulte d'une connaissance suffisante de l'enfant ». — Et j'ajoutais que mon département étudiait en ce moment l'organisation de l'observation systématique des élèves.

C'est cette observation organisée qui fait l'objet des directives annexées à la présente circulaire.

Leur importance n'échappera à aucun homme d'école. Rédigées à l'occasion de l'application de la loi sur les mieux doués, elles ont néanmoins une portée bien plus étendue, car, s'il est vrai que l'éducation repose essentiellement sur la connaissance de l'enfant, elles visent le rendement même de toute œuvre éducative.

# LA CONNAISSANCE DES ELEVES

## En quoi elle consiste.

L'étude complète d'un élève comprend l'examen des points suivants :

*L'enfant dans le passé :* hérédité, milieu dans lequel il a vécu ses premières années, la marche de sa croissance et de son développement corporel et psychique, les maladies de la première enfance, la ou les écoles qu'il a fréquentées, les appréciations de ses premiers maîtres.

*L'enfant à l'école primaire :* Etat physique, santé, marche de sa croissance en taille et en poids, marche de son développement physique, force musculaire, fatigabilité, influence du milieu familial et du milieu scolaire sur son développement physique. Organes de la parole.

*Etat sensoriel :* vue, audition, odorat, goût, les sens du toucher, sens stéréognostique, sens musculaire : état des organes et acuité de chaque sens, qualités des mouvements.

*Etat intellectuel :* Qualités et, dans les limites possibles, mesure de chaque faculté intellectuelle : perception, attention, mémoire, imagination, association des idées, jugement, raisonnement. — Qualités du langage et de l'élocution.

Compréhension, sens critique, esprit d'initiative et d'invention. Goût de la lecture.

L'intelligence en général, aptitudes intellectuelles remarquables.

Qualités du travail scolaire : devoirs, leçons, rapidité et valeur du travail fourni, façon de s'adapter à un travail nouveau, place et résultats obtenus dans les examens, branches de prédilection, branches faibles.

Influence du milieu familial.

*Etat moral :* Qualités et défauts personnels : qualités et défauts de l'enfant dans ses relations avec ses parents, ses frères, ses amis, conduite envers les animaux. Conduite à l'école, envers son maître, envers ses condisciples.

Caractère, état de sa volonté.

Sens esthétique.

Influence du milieu familial et du milieu scolaire.

*Appréciation générale de l'écolier :* sa tenue, son éducation, sa valeur, ses possibilités d'avenir.

## Importance de cette étude.

Une telle étude est évidemment longue et laborieuse ; dans les conditions actuelles de l'enseignement, la plupart des maîtres ne peuvent la poursuivre intégralement.